



DROITS AU SUD

17 JANVIER 2024

ECONOMIQUE

Résultats économiques cumul à fin Novembre 2023

Présentation de tableaux sommaires qui ne permettent pas aux élus d'analyser les chiffres sérieusement. Une demande est donc faite afin de connaître le détail des lignes qui composent les autres frais et amortissements venant grever les résultats opérationnels des magasins. Le Sud-Est est la région qui a le plus souffert en 2023 sur RELAIS. Les résultats définitifs pour décembre ne sont pas consolidés mais le Sud-Ouest s'en sortirait mieux que son voisin...

SOCIAL

Consultation des élus sur le Bilan Social du CSER Sud de l'année 2022

La **CGT** maintient et renouvelle la déclaration faite lors du CSER du 28 novembre 2023 à savoir qu'en se cachant derrière la seule obligation légale de communiquer des informations au niveau régional, la direction refuse de communiquer les données sociales au niveau des magasins qui composent la région. Ce bilan est donc invérifiable mais surtout inutilisable pour les élus qui doivent pourtant être en capacité de connaître et d'analyser les informations au périmètre des magasins en termes d'emploi, de santé, sécurité et conditions de travail. Les élus **CGT** ont donc voté contre ce bilan qui n'en a que le nom. Faut il en déduire que la direction est satisfaite de pouvoir noyer le poisson ?

INTERIM 2023

Le recours à l'intérim explose dans tous les magasins et dépasse même chez certains le nombre d'effectif en CDI. Un intérimaire coûte plus cher qu'un salarié sous contrat maison à la FNAC, les économies sont donc plus que relatives. Quand les élus **CGT** s'interrogent sur les exemples de **Bordeaux** et **Nice** qui ont utilisé respectivement 86 et 92 contrats d'intérim en 2023, la direction nous répond que c'était la même en 2022 !!! Le sous-effectif est admis, assumé et pérennisé. Il n'est pas rare de croiser des collègues en contrat intérimaire depuis 2 à 3 ans sans interruption et la direction admet que même si le procédé de successions de contrats pour des motifs différents sans période de carence est interdit, le bouton permettant de le faire existe bel et bien.

Avis GOOGLE

Nous avons profité de la présence du nouveau DRH RELAIS, Paul REVILLET, pour obtenir sa position sur le retrait des prénoms sur les badges des employés. Il faudra attendre le CSEC du 31 janvier pour une qu'un refus officiel soit prononcé mais on a déjà compris que la direction ne réfléchissait pas à cette option. L'employeur reste cependant responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés. Attaques gratuites et insultes commencent à fleurir dans les avis GOOGLE. Monsieur Revillelet s'est d'ailleurs trouvé très gêné à la lecture d'un exemple de réponse et d'excuse faite par la direction d'un magasin à un avis vulgaire et insultant envers une collègue. La FNAC, complexifie le travail des vendeurs pour « protéger » les données des clients mais se satisfait de livrer ses employés en pâture sur les réseaux.

C&C ET DELIVRANCE

La direction rame pour minimiser l'explosion des quantités pickées et délivrées en PE tout en se vantant d'avoir mis des effectifs intérimaires en face des files d'attente. Forte de pouvoir affirmer, sans aucun document à l'appui, que les ventes additionnelles se montent à un faramineux 6% aux comptoirs de retrait (cartes adhérent et encaissement !!!), la direction s'entête à ne pas admettre l'échec flagrant de ce projet pour les clients retardés et baladés mais surtout pour les conditions de travail.

Période Haute 2024

La période des semaines de travail à 39h s'étalera du 4 novembre 2024 au 5 janvier 2025. A l'exception d'**Avignon** et son festival avec deux semaines hautes du 8 au 21 juillet puis du 18 novembre au 5 janvier 2025.

Vis ma vis

Le bilan est mince et rapide. Zéro « vis ma vie » réalisés sur 2023 dans les magasins de la région. Quand on est à l'os, on ne peut pas libérer un salarié, ne serait-ce que pour une journée.

QUALTRICS

C'est le nom du nouveau prestataire qui va regrouper et analyser les remontées des clients qui ne se limitent plus aux NPS adhérents. En effet, l'outil prend en compte également les avis GOOGLE dès janvier. Notre accord d'intéressement est conditionné à une bonification en fonction des scores NPS obtenus via les remontées des adhérents, nous serons vigilants à ce que l'ogre GOOGLE, en plus d'un outil de flicage ne devienne pas en plus un instrument de baisse du variable mensuel.